



Problème de récidive violences (2)

Par Visiteur

Monsieur, Suite au information que vous m'avez données à la dernière question que je vous est posé je voudrais un autre renseignement mon fils a été convoquer le 18avril 2009 pour des contraventions ce jour là la gendarmerie avait un mandat d'arrêt pour une affaire d'une gifle sur une jeune fille majeur. Le tribunal lui a mis 12mois ferme dont 3mois de révocation de sursis mais mon fils n'a rien reçu comme document ni du procureur ni de la juge ni de l'avocat est-ce normal? Mais la gendarmerie ne l'ont pas embarquer le jour même il lui ont laisser un délais jusqu'au 11 mai 2009 mon fils étant rentré chez lui à retéléphoner a la gendarmerie pour voir s'il pouvait reculer la date d'entré en prison. Il lui ont dis "oui on la recule jusqu'au 18 mai 2009" est-ce normal que nous n'ayons aucun document des tribunaux car on ma dit que du moment ou il a un mandat d'arrêt il dois être embarquer de suite il est récidiviste et il a une autre affaire le 29 mai 2009 pour un coup de poing ?il au beurre noir pourriez vous me dire ce qu'il risque? Et a t'il le droit au bracelet électronique ? Est-il obliger d'être incarcérer pour y avoir droit? Renseignez moi sur celà car je trouve celà bizarre au niveaux de manque de justificatif du procureur ou même juge ou même avocat

Merci de votre compréhension pourriez me répondre le plus vite possible s'il vous plait aujourd'hui même !